

TABLE

SOMMAIRE.....	11
PRÉFACE	15
AVANT-PROPOS.....	17

PARTIE I. LES MIGRATIONS, ÉLÉMENT CONSTITUTIF DE L'IDENTITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

A. LA PLACE DES MIGRATIONS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ EUROPÉENNE	23
<i>UNION EUROPÉENNE ET MIGRATIONS. QUELLE IDENTITÉ POUR L'UNION EUROPÉENNE ?</i>	23
I. – PENSER « L'IDENTITÉ » DE L'UNION EUROPÉENNE	25
A. <i>Une notion polysémique et ambivalente</i>	25
B. <i>Une notion d'un maniement particulièrement délicat dans le cadre de l'Union européenne.....</i>	27
II. – IDENTITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE ET MIGRATIONS :	
UN LIEN IMPENSÉ, MAIS NÉCESSAIRE.....	31
A. <i>Un lien partiellement impensé.....</i>	31
B. <i>Un lien pourtant nécessaire : l'ambivalence de la fonction des migrations dans le projet européen</i>	33

BRUYLANT

<i>MIGRATIONS ET PRISE EN COMPTE DE L'IDENTITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE : QUEL DIALOGUE ENTRE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ?</i>	39
I. – UN DIALOGUE-DISCUSSION AFFIRMÉ.....	42
A. <i>Une convergence proclamée</i>	42
B. <i>Une convergence confirmée</i>	47
II. – UN DIALOGUE-RÉACTION À RELATIVISER.....	50
A. <i>Une divergence évidente</i>	50
B. <i>Une divergence encadrée</i>	54
B. LA RÉALITÉ DES MIGRATIONS INTRA ET EXTRA-EUROPÉENNES	59
<i>QUESTION MIGRATOIRE ET BREXIT</i>	59
I. – L'AMPLEUR DES MIGRATIONS DANS L'UNION EUROPÉENNE ET AU ROYAUME-UNI	62
A. <i>Une migration importante, mais pas exceptionnelle</i>	63
B. <i>Des migrations placées au cœur du débat sur le Brexit</i>	65
II. – LE BREXIT, UNE SOLUTION POUR MIEUX CONTRÔLER LES MIGRATIONS AU ROYAUME-UNI ?	69
III. UNE LEÇON POUR L'EUROPE	73
<i>LES DROITS DÉRIVÉS DE LA FAMILLE DU CITOYEN EUROPÉEN, OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS L'UNION EUROPÉENNE</i>	78
I. – L'INTERPRÉTATION DU DROIT PRIMAIRE COMME COMPLÉMENT EXCEPTIONNEL AU DROIT DÉRIVÉ	81
A. <i>La priorité donnée au droit dérivé dans l'appréciation des droits dérivés de la famille du citoyen</i>	82

B. <i>La jurisprudence fondée sur le droit primaire, compensation indispensable des lacunes de l'édifice législatif</i>	88
II. – LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES TENDANCES REMETTANT EN QUESTION LES LIENS ENTRE SOURCES DU DROIT	94
A. <i>L'emploi du droit dérivé pour développer une interprétation contestable des droits dérivés de la famille du citoyen</i>	95
B. <i>Le contournement du droit dérivé par l'élaboration d'une jurisprudence contra legem</i>	101
 <i>VERS UN RÉGIME PLUS PROTECTEUR POUR LES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS ?</i>	108
I. – DES DIFFÉRENCES MARQUÉES ENTRE LE TRAVAILLEUR DÉTACHÉ ET LE TRAVAILLEUR	109
A. <i>La particularité de la notion de travailleur détaché</i>	109
B. <i>Le régime spécifique du travailleur détaché</i>	112
II. – LA PROTECTION RÉDUITE DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS : VERS LA RECONNAISSANCE D'UNE « ÉGALITÉ DE TRAITEMENT » ?	113
A. <i>La méthode de coordination : source d'une protection réduite du travailleur détaché</i>	113
B. <i>Le rapprochement des régimes : la reconnaissance d'un principe d'égalité des rémunérations</i>	115
 <i>UNE POLITIQUE MIGRATOIRE COMMUNE PLUS NATIONALE QU'EUROPÉENNE ? ILLUSTRATION À TRAVERS LE DROIT À LA MOBILITÉ INTRA-EUROPÉENNE DES RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS</i>	117
I. – DE LA CIRCULATION INTERNE À LA CIRCULATION EXTERNE	118
II. – DE LA CIRCULATION EXTERNE À LA CIRCULATION INTERNE ? ..	122
A. <i>Une mobilité sous contrôle</i>	122
B. <i>Un statut plus national qu'europpéen</i>	126

PARTIE II. LES MIGRATIONS, ÉLÉMENT
DE DÉSTABILISATION DE L'UNION EUROPÉENNE

A. LA DÉSTABILISATION DU SYSTÈME JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'UNION DANS LA GESTION DES MIGRATIONS	133
<i>RÉSURGENCE DE LA FRONTIÈRE ET RÉAFFIRMATION DES ÉTATS DANS LA GESTION DES MIGRATIONS. LES ELLIPSES DU RÉCIT EUROPÉEN</i>	
133	
I. LA RETERRITORIALISATION DES ÉTATS.....	137
A. <i>La pérennisation des contrôles aux frontières intérieures</i>	138
B. <i>Le quadrillage de la zone frontalière</i>	141
C. <i>La renationalisation de la frontière extérieure</i>	144
II. – LA JURIDICISATION DE LA DÉFIANCE.....	145
A. <i>L'institutionnalisation de la défiance</i>	146
B. <i>La contagion de la méfiance</i>	150
<i>L'EMPRISE DE LA SOFT LAW DANS LA GESTION DES MIGRATIONS EN EUROPE</i>	
155	
I. – LES MÉTHODES DE LA SOFT LAW.	
LE RENVERSEMENT DES ÉQUILIBRES.....	160
A. <i>Un outil d'évitement des balances institutionnelles</i>	160
B. <i>Un outil de retournement des hiérarchies normatives</i>	164
II. – LES IMPLICATIONS DE LA SOFT LAW.	
LA DÉGRADATION DES DROITS	168
A. <i>Un outil de systématisation de la détention</i>	169
B. <i>Un outil de standardisation de l'éloignement</i>	173
CONCLUSION.....	176
B. LA DÉSTABILISATION DES VALEURS ET DES PRINCIPES STRUCTURELS DE L'UNION EUROPÉENNE	
	179

<i>MIGRATION DES TRAVAILLEURS, PRESTATIONS SOCIALES ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNE. LA DÉSTABILISATION DES VALEURS SOCIALES DE L'UNION EUROPÉENNE ?</i>	179
I. – LA DÉSTABILISATION DE LA LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS.....	181
A. <i>La liberté de circulation des travailleurs, principe structurel de l'Union</i>	181
B. <i>Les facteurs de déstabilisation de la libre circulation des travailleurs</i>	186
1. <i>L'élargissement vers l'Est</i>	186
II. – LA DÉSTABILISATION DU PRINCIPE DE SOLIDARITÉ.....	193
A. <i>La non-discrimination en raison de la nationalité, vecteur de solidarité</i>	193
B. <i>La solidarité à l'épreuve des contraintes économiques</i>	196
 <i>LA GESTION EUROPÉENNE DE LA « CRISE DES RÉFUGIÉS », UN RÉVÉLATEUR DE LA CRISE DES DROITS FONDAMENTAUX EN EUROPE</i>	204
I. – DU NO MAN'S LAND JURIDIQUE DE LA CRÉATION DES HOT SPOTS À L'IMPRESSIONNISME DES PLATES-FORMES DE DÉBARQUEMENT	207
A. <i>Une « approche hot spot » entièrement orchestrée par l'Union européenne, en dehors de tout cadre légal ...</i>	207
B. <i>Une « approche » peu soucieuse des droits fondamentaux et reproductible</i>	211
II. – PROGRAMMES DE RELOCALISATION ET DE RÉINSTALLATION : DES RÉSULTATS EN DEMI-TEINTES EN L'ABSENCE DE RÉELLE SOLIDARITÉ EUROPÉENNE.....	214
A. <i>Échec du mécanisme de relocalisation et États membres récalcitrants</i>	215
1. <i>Un mécanisme se heurtant à la mauvaise volonté de certains États membres et aux dysfonctionnements des systèmes d'asile grec et italien</i>	215
B. <i>Réinstallation : un bilan plus satisfaisant, mais avec beaucoup d'États membres aux abonnés absents</i>	223

III. – LE TOUR DE PASSE-PASSE JURIDIQUE DE LA DÉCLARATION DU 18 MARS 2016 FORMALISANT L'ACCORD UE-TURQUIE.....	225
<i>LA RÉPARTITION DES MIGRANTS ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES ÉTATS MEMBRES.....</i>	231
I. – LA DIFFICILE INSTAURATION DE LA SOLIDARITÉ INTRA-EUROPÉENNE POUR LA RÉPARTITION DES MIGRANTS	234
A. <i>La proposition de mécanismes d'urgence fondés sur l'équité.....</i>	234
B. <i>La résistance à la mise en œuvre des règles de répartition de migrants.....</i>	237
II. – LA DÉSOLIDARISATION INTERNATIONALE, COÛT NÉCESSAIRE DE LA SOLIDARITÉ INTRA-EUROPÉENNE.....	238
A. <i>La réduction des flux par un meilleur contrôle des entrées sur le territoire.....</i>	239
B. <i>L'accélération du renvoi effectif de migrants vers des pays non sûrs</i>	242
 PARTIE III. LES MIGRATIONS, ÉLÉMENT D'ÉVOLUTION DE L'UNION EUROPÉENNE ? 	
<i>EXTERNALISATION DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE ET IDENTITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE.....</i>	249
I. – OBJECTIF D'EFFICACITÉ ET AFFIRMATION DE L'UNION COMME ACTEUR INTERNATIONAL	251
A. <i>La répartition des compétences externes entre l'Union et les États membres</i>	251
B. <i>L'affirmation de la présence de l'Union dans la gouvernance mondiale des migrations.....</i>	258
II. – LES VALEURS DE L'UNION FACE À L'OBJECTIF D'EFFICACITÉ	263
A. <i>Les principes démocratiques.....</i>	264
B. <i>Les droits fondamentaux.....</i>	268

*DE L'INTÉGRATION À LA COOPÉRATION. LA PORTÉE
CONSTITUTIONNELLE DES ENJEUX DE MÉTHODE
DANS LE CONTRÔLE EUROPÉEN DES MIGRATIONS.....* 274

I. – UN CONTRÔLE EUROPÉEN DES MIGRATIONS LIÉ AU CADRE
CONSTITUTIONNEL DE L'UNION..... 277

A. *Le sens du concept de « coopération »
face aux différenciations de méthodes.....* 278

1. L'exigence d'une approche systémique du recours à la
méthode législative dans l'ELSJ..... 278

2. La singularité de la place de la méthode
communautaire
dans l'ELSJ 280

B. *La diversification de la coopération dans l'ELSJ
et l'ancrage constitutionnel du projet d'intégration* 285

1. La permanence des enjeux constitutionnels de
méthode pour le projet d'intégration..... 285

2. Les défis d'une lecture prospective de la relation
entre intégration et coopération 287

II. – LA PORTÉE CONSTITUTIONNELLE DES ENJEUX DE MÉTHODE
DANS L'ELSJ POUR L'AVENIR DU PROJET EUROPÉEN 289

A. *Le contrôle européen des migrations par une lecture
renouvelée du concept d'« intégration ».....* 290

1. La nécessité d'inscrire le contrôle européen
des migrations dans une conception élargie
de l'intégration 291

B. *La coopération face aux facteurs de déstabilisation
et de désagrégation de l'ELSJ.....* 297

*LE FICHAGE DES ÉTRANGERS ET L'EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES :
L'ÉVOLUTION SÉCURITAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE.....* 302

I. – LE FICHAGE DES DONNÉES :
ENTRE PRÉVENTION ET RÉPRESSION..... 303

A. *Fichage des données des ressortissants d'États tiers
en situation irrégulière.....* 304

B. *Fichage des données d'un ressortissant d'État tiers
en situation régulière.....* 306

C. *Interopérabilité entre les fichiers de données* 307

II. – LA VISION ANTICIPATRICE DE L'UNION EUROPÉENNE PAR L'EXTERNALISATION DE SES FRONTIÈRES	309
A. <i>Les clauses migratoires dans les accords externes de l'Union</i>	310
B. <i>La déclaration UE-Turquie</i>	311
CONCLUSION.....	312
 <i>LE RENFORCEMENT DU RÔLE D'EUROPOL DANS LA LUTTE CONTRE LA FACILITATION DE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE, SYMPTÔME D'UNE POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE SÉCURITAIRE ?</i>	
	314
I. – UNE RELATION D'INTERDÉPENDANCE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT D'EUROPOL ET LA LUTTE CONTRE LA FACILITATION DE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE	317
II. – UN ACTIVISME D'EUROPOL POUR AFFIRMER LA LUTTE CONTRE LA FACILITATION DE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE COMME INTÉGRÉE À SA JURIDICTION	321
III. – VERS DES TRANSFORMATIONS MAJEURES D'EUROPOL LIÉES À SON RÔLE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FACILITATION DE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE ?.....	324
 <i>LA CONDITION DES MIGRANTS SOUS LA RÉINTRODUCTION DES CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES : LE CAS DE L'ÉTAT D'URGENCE À LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE</i>	
	328
I. – LES PRATIQUES DE L'ÉTAT D'URGENCE À LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE	329
II. – QUALIFIER L'ÉTAT D'URGENCE À LA FRONTIÈRE : UNE EXCEPTION AUX CONFINS DU DROIT ?.....	331
A. <i>L'état d'urgence comme justification du rétablissement des contrôles frontaliers</i>	331
B. <i>Les pratiques de l'état d'urgence au regard des droits fondamentaux</i>	335

TABLE	353
III. – EN DEÇÀ DES DROITS ? A-TERRITORIALITÉ ET PRÉCARITÉ DES MIGRANTS	337
A. <i>Extraterritorialité et fiction d'extraterritorialité</i>	337
B. <i>La fiction d'a-territorialité</i>	339
C. <i>Les ressorts de l'a-territorialité à la frontière franco-italienne</i>	340
REMARQUES CONCLUSIVES	343